

HONORAIRES DE TRANSACTION

À compter du 1^{er} juin 2018

Jusqu'à 49 999 €	4 000 € TTC
De 50 000 € à 99 999 €	5 500 € TTC
De 100 000 € à 299 999 €	6 % TTC
Au-delà de 300 000 €	5 % TTC

Terrain à bâtir : forfait de 3 500 € TTC

HONORAIRES DE LOCATION

À compter du 1^{er} juin 2018

Mission n°1 : Visites, constitution du dossier, rédaction de bail

Mission n°2 : Etats des lieux

Les honoraires TTC par partie pour les visites, la constitution du dossier et la rédaction de bail ne peuvent excéder 8 €/m². Les honoraires TTC par partie pour les états de lieux réalisés par l'agence ne peuvent excéder 3 €/m²